



N° _____/PR/ RPPR-CAB

**COMPTE RENDU N°4
REUNION DU CABINET DU 15 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un et le quinze septembre à 11 heures, le Représentant personnel du Président de la République, chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes, a présidé une réunion de son cabinet.

Ont pris part à cette réunion :

- **Jean-Raymond DIRAT**, directeur du cabinet ;
- **Eugène ONDZAMBE-NGOYI**, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- **Jean-Roger OSSETE**, conseiller aux évaluations physiques ;
- **Jean Anaclet MAMPASSI**, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- **Euloge ITOUA**, conseiller aux évaluations financières.

Était absente, **Félicité Célestine OMPORO ENOUANY**, conseiller à la planification et à la prospective.

L'ordre du jour de ladite réunion a porté sur les points ci-après :

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du Représentant Personnel du Président de la République du 08 septembre 2021 ;
2. Adoption du tableau de bord du suivi et de l'évaluation des plans et programmes ;
3. Examen du tableau de suivi des plans et programmes régionaux et sous régionaux ;

4. Identification des projets et programmes de la Loi de Finances rectificative pour l'année 2021.

5. Divers.

1. Adoption du compte rendu de la réunion du 08 septembre 2021.

Introduisant l'examen de ce point, le Représentant personnel du Président de la République a demandé à ceux qui auraient des amendements de forme à faire valoir sur le compte rendu, de les transmettre directement au rédacteur du projet.

Il a ensuite fait circuler la parole en vue de l'expression des amendements de fond.

Aucun amendement de fond n'ayant été formulé, le compte rendu de la réunion du 08 septembre 2021 a été adopté moyennant des amendements de forme.

La version amendée dudit compte rendu est dûment signée par le directeur du cabinet et archivée.

Il a été par ailleurs retenu de numéroter les comptes rendus de réunion.

2. Adoption du tableau de bord du suivi et de l'évaluation des plans et programmes.

Le tableau de bord a été adopté moyennant la suppression du point 6 de la partie « suivi » et le réaménagement des indicateurs et des critères d'évaluation (points 2 et 3) de la partie « Evaluation ». Il a été arrêté, pour chaque projet, de considérer d'abord l'atteinte des objectifs, ensuite la réalisation des actions ou des activités et, enfin, la mobilisation des moyens.

Afin de faciliter la collecte des informations devant permettre le suivi et l'évaluation efficaces des plans et programmes, le Représentant personnel du Président de la République a prescrit de préparer un courrier à adresser au Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Dans

ce courrier, il sera demandé au Premier ministre d'instruire les ministres et autres responsables des entités en charge de l'exécution des plans, programmes et projets de désigner des points focaux (titulaire et suppléant) auprès desquels les informations relatives à l'exécution des plans, programmes et projets seront recueillies.

Le Représentant personnel du Président de la République a également demandé au directeur du cabinet d'entreprendre l'installation d'un système de visio-conférence dans la salle des réunions, en vue de faciliter la tenue de réunions ou d'échanges en « distanciel ».

3. Examen du tableau de suivi des plans et programmes régionaux et sous-régionaux.

A l'invitation du Représentant Personnel du Président de la République, le conseiller MAMPASSI a fait une brève présentation des plans et programmes figurant sur le tableau soumis à l'examen des participants à la réunion.

Au terme de l'échange qui s'en est suivi, le Représentant personnel du Président de la République a prescrit de réécrire le tableau en mentionnant, notamment :

- l'intitulé du plan, programme ou projet ;
- l'objectif poursuivi (objectif général, objectifs spécifiques et objectifs souhaitables pour le Congo). Les objectifs seront libellés avec des substantifs ;
- les actions ou les activités à entreprendre dans le cadre de la poursuite des objectifs définis ;
Les actions ou activités seront libellés avec des verbes à l'infinitif ;
- les indicateurs, à raccorder nécessairement aux objectifs et aux actions. Ces indicateurs devront permettre de mesurer les niveaux d'atteinte des objectifs poursuivis, la pertinence des actions et activités entreprises et le degré de mobilisation des moyens (humains, financiers et matériels) mis en œuvre.

- les acteurs (ministères ou autres) en charge de l'exécution des plans, programmes et projets.
- les moyens mis en œuvre.

4. Identification des programmes de la loi de Finances rectificative pour l'année 2021.

Le Représentant Personnel du Président de la République a prescrit aux conseillers OSSETE Jean Roger et ITOUA Euloge de travailler à l'extraction des plans et programmes devant alimenter l'organisation du travail de suivi et évaluation.

Les conseillers désignés veilleront à assoir leur travail sur la définition donnée des programmes dans la loi des finances.

Les autres conseillers sont invités à leur remettre le résultat des extractions qu'ils auraient effectuées.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun point n'étant inscrit au titre des divers, le Représentant personnel du Président de la République a levé la séance à 13 heures 30.

Mais auparavant, il a fixé, au mercredi 22 septembre à 11 heures précises, la tenue de la prochaine réunion du cabinet.

Fait à Brazzaville, le 15 septembre 2021

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

Eugène ONDZAMBE-NGOYI

Jean-Raymond DIRAT